

Envoyé en préfecture le 02/07/2021

Reçu en préfecture le 02/07/2021

Affiché le



ID : 046-200092138-20210630-2021063002-DE



## RAPPORT D'ACTIVITES 2020

[www.smdmca.fr](http://www.smdmca.fr)

Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA)  
Bureaux : Château Neuf - 46600 CREYSSE  
Courriel : [contact@smdmca.fr](mailto:contact@smdmca.fr) / Tél : 05 65 32 27 38

Envoyé en préfecture le 02/07/2021

Reçu en préfecture le 02/07/2021

Affiché le



ID : 046-200092138-20210630-2021063002-DE

# SOMMAIRE

Le mot du Président .....	3
Profil du Syndicat.....	4
a/ Présentation .....	4
b/ Statuts .....	4
c/ Compétences .....	5
d/ Gouvernance – Instances .....	6
Ressources humaines .....	10
Finances – comptabilité .....	10
Administration générale .....	13
Communication.....	13
Actions .....	13
Cartes des bassins-versants concernés par EPCI .....	20
Marais de Bonnefont.....	25
Lexique.....	27

## Le mot du président

Mesdames, Messieurs,

L'année 2020 restera gravée dans les mémoires de tous.

Le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval, créé au 1<sup>er</sup> janvier 2020, a vécu sa première année en pointillés.

Face à la situation sanitaire inédite liée à la Covid-19, le SMDMCA a répondu présent.

Cette année a également vu la mise en place d'une nouvelle gouvernance, avec deux élections successives.

Enfin, l'ambition des élus est de poursuivre les engagements et les orientations mis en place en 2020. La préservation et la restauration des milieux aquatiques doivent absolument passer par une communication et une présence sur le terrain renforcées.

Cet état d'esprit doit être la priorité de tous, et tel sera mon engagement.

Bien à vous,

**Francis AYROLES**

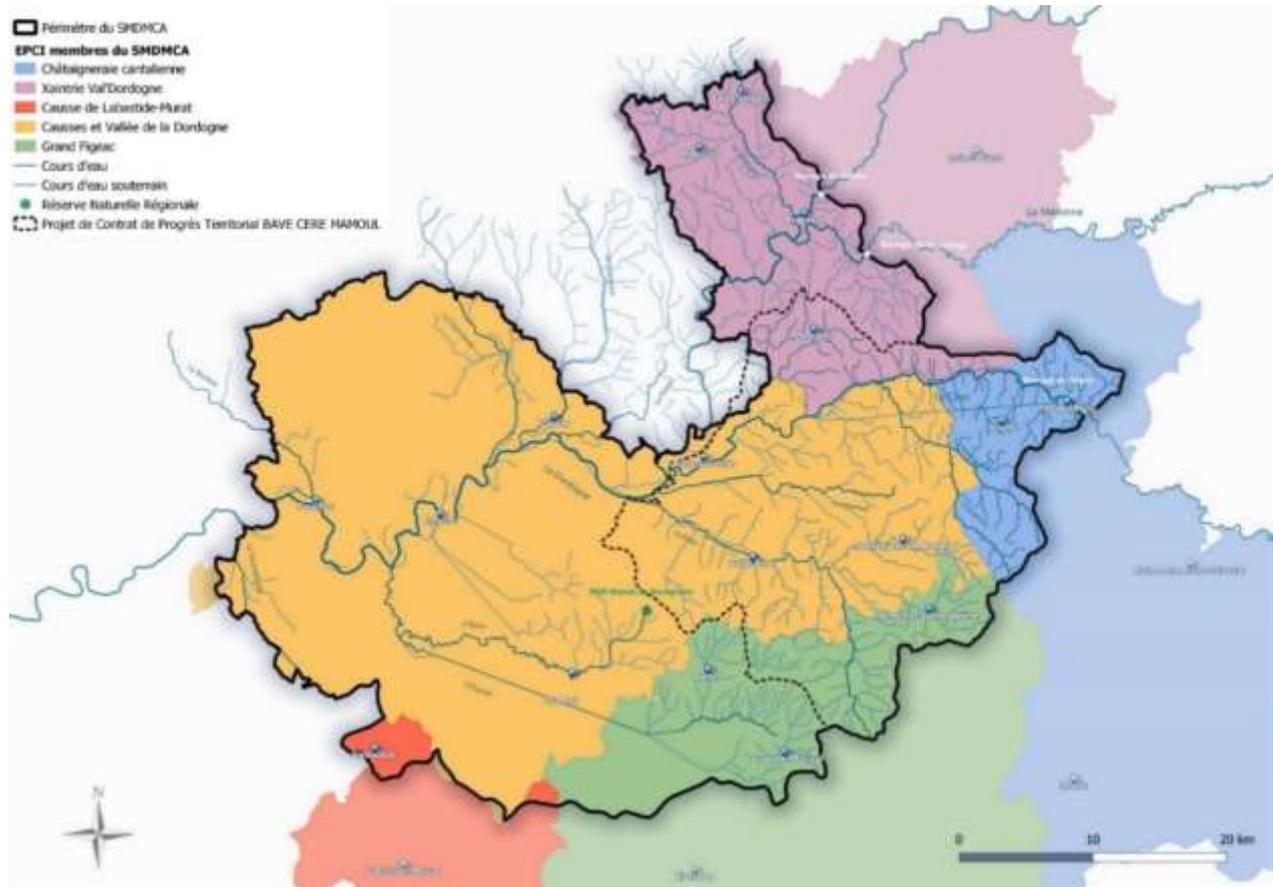
**Président du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval**



# Profil du Syndicat

## a/ Présentation

### Carte du syndicat :



4

### Quelques dates importantes :

1<sup>er</sup> janvier : Création du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval

22 Janvier : Election du premier président, des vice-présidents et membres du bureau

23 septembre : Election du président, des vice-présidents et membres du bureau suite aux élections municipales

### Quelques chiffres :

Membres : 5 Communautés de Communes sur 3 Départements et sur 3 Régions

- CAUSSE LABASTIDE MURAT (Lot- Occitanie)
- CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE (Lot- Occitanie)
- GRAND FIGEAC (Lot- Occitanie)
- LA CHATAIGNERAIE CANTALIENNE (Cantal – Auvergne Rhône Alpes)
- XAINTRIE VAL'DORDOGNE (Corrèze- Nouvelle Aquitaine)

Population : La population totale regroupée s'élève à 129 434 habitants (sources DGCL/INSEE).

1 992 km<sup>2</sup> de superficie avec 1 593 km de cours d'eau et 99 km<sup>2</sup> de zones inondables.

## b/ Statuts

L'arrêté DCL/2019/067 du 31 décembre 2019 crée le syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## c/ Compétences

Le syndicat a pour mission d'assurer la maîtrise d'ouvrages ou l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'actions relatives à la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants de son périmètre par l'étude, l'exécution, l'exploitation et/ou l'entretien de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence et visant à contribuer aux objectifs :

- Réduction de la vulnérabilité des enjeux humains aux impacts des inondations
- Préservation, entretien, restauration du fonctionnement des milieux aquatiques ou d'une fraction de bassin hydrographique, en vue de préserver/restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau et le bon état des eaux ou de concourir à la réduction de l'aléa inondation
- Valorisation de l'espace rivière, des milieux aquatiques et des milieux naturels
- Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

- Carte 1 : GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) – compétence obligatoire

Le syndicat exerce en lieu et place de ses membres, cette compétence qui regroupe les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211-17 du Code de l'Environnement :



1° L'aménagement d'un bassin hydrographique ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

5° La défense contre les inondations ;

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

5

- Carte 2 : Compétences particulières complémentaires à la GEMAPI

Ce sont des missions assumées au titre de l'intérêt général parallèlement aux obligations imposées aux propriétaires, qui peuvent répondre de manière générale à tout objectif du syndicat ou de manière complémentaire et intégrée (notamment au sein de programmes d'actions de type Plan Pluriannuel de Gestion/Programme d'Actions de Prévention des Inondations/Contrat Pluriannuel des Milieux Aquatiques/CPT ou autres) aux objectifs fixés dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI.

- Carte 3. Animation et gestion de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du marais de Bonnefont (ne concerne que Cauvaldor)

Le syndicat assure toutes les missions d'animation et de gestion de la RNR du Marais de Bonnefont dont le périmètre ne concerne que la communauté de communes CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE, situé sur la commune de MAYRINHAC LENTOUR

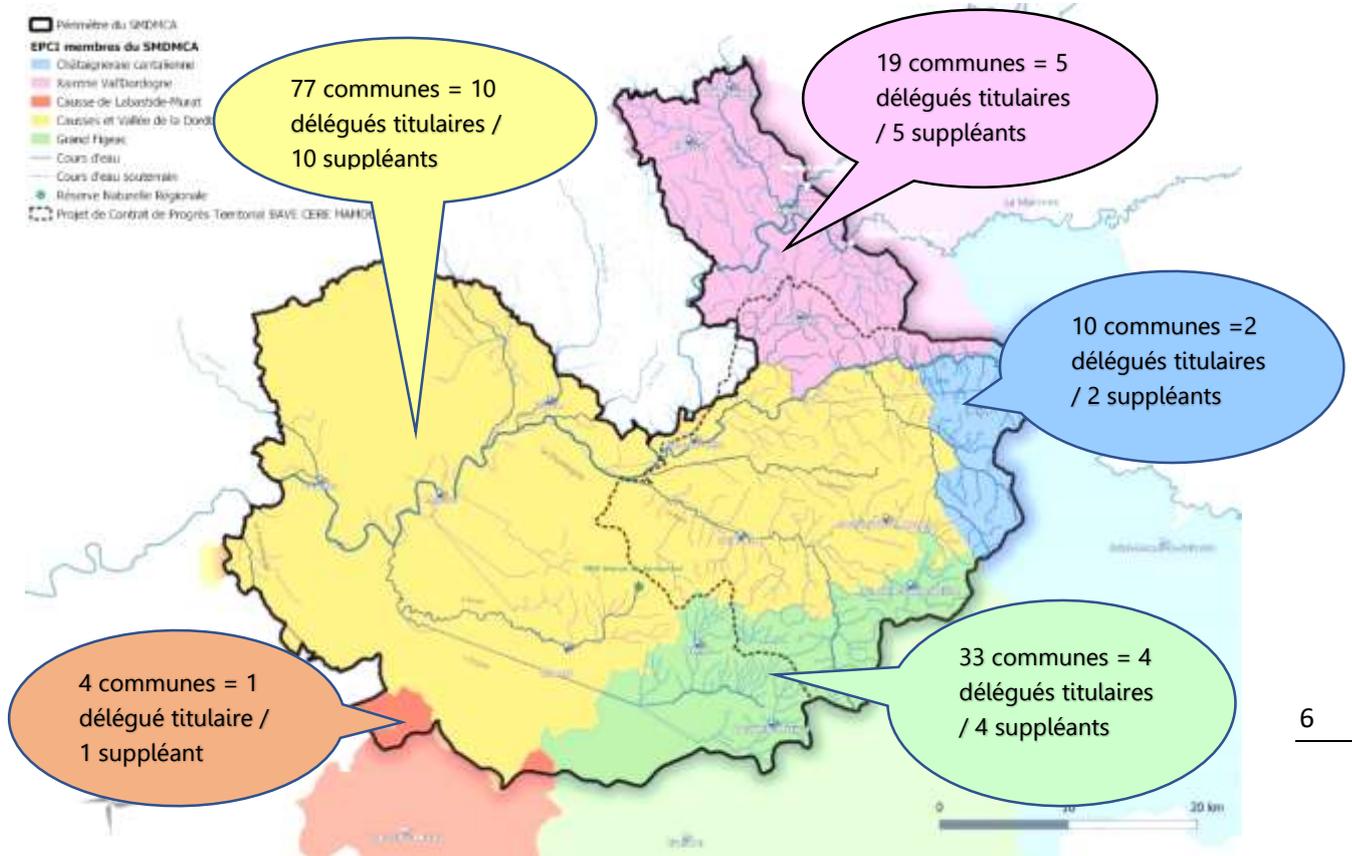


Autres : Mission d'appui technique/ Assistance à maîtrise d'ouvrage envers les collectivités membres ou les organismes ou personnes extérieurs publics ou privés : prestation de service / Délégation de maîtrise d'ouvrage publique

## d/ Gouvernance – Instances

### Répartition des sièges

Le syndicat est administré par un organe délibérant -le Comité syndical- et un exécutif -le Président et le Bureau. Les 5 communautés de communes sont représentées par 22 délégués titulaires et 22 délégués suppléants, élus par leur conseil communautaire respectif.



### Organisation – Fonctionnement

Le Président



Il convoque, dirige les séances du comité syndical, prépare et exécute les décisions, le budget.

Il s'appuie sur l'ensemble des services et du personnel.

Les vice-Présidents et membre du bureau syndical



Les 4 Vice-présidents thématiques et 1 membre supplémentaire composent le bureau avec le Président. Ce bureau donne un avis sur les propositions des commissions et propose les questions à l'ordre du jour du comité. Il se réunit régulièrement.

Le comité syndical



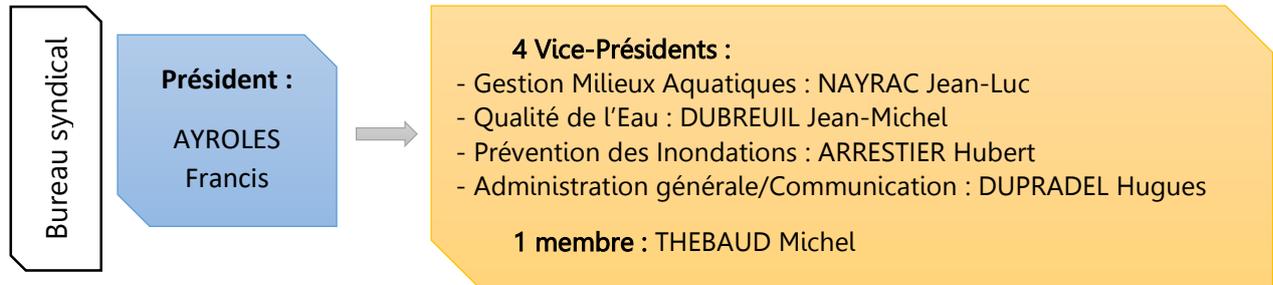
Il est composé de 22 délégués titulaires qui élisent le Président et le Bureau syndical. Il vote le budget et prend les décisions pour la mise en œuvre des projets et actions du syndicat. Il se réunit au moins une fois par trimestre. Les séances sont ouvertes au public.

Les commissions de Bassin

Elles sont composées de délégués désignés par les communes membres de l'un des 5 EPCI situées sur les bassins versants. Elles n'ont pas de pouvoir de décision et émettent un avis. Les séances ne sont pas publiques. Elles élisent un président et un vice-président.

➤ Deux élections en 2020 :

Le 22 janvier 2020 : premier comité syndical : élection du président, des vice-présidents (4) et autre membre du bureau (1)



**Comité syndical**

**Titulaires / Suppléants**

**CC CAUSSE LABASTIDE MURAT**  
THEBAUD Michel / MEYNEN Sylvie

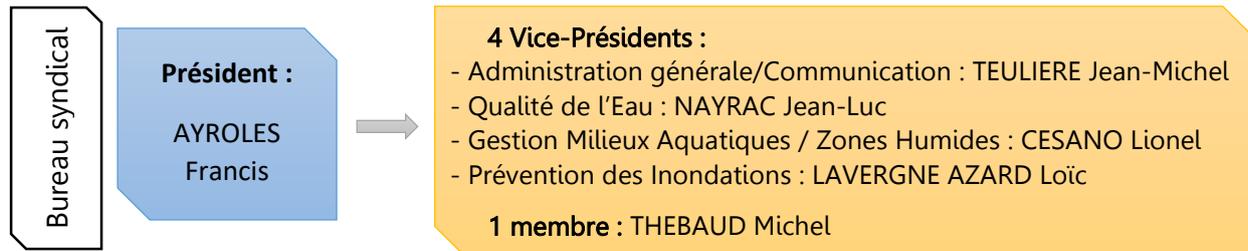
**CC CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE**  
AUBRUN Jeannine / MAURY Ernest  
AYROLES Francis / ALRIVIE-CHANTELOT Evelyne  
BARGUES Michelle / CHARLES Matthieu  
BOUDOT Daniel / BES Didier  
CHARBONNEAU Patrick/ CHASTRUSSE Francis  
CLARETY Didier / DAVAL Claude  
DELANDE Claire / ALBERT Catherine  
DU PRADEL Hugues / LANGLADE Françoise  
FOUCHE Jean-Claude / CAYRE Madeleine  
JAUZAC Catherine / PROENCA Christophe

**CC GRAND FIGEAC**  
ANDURAND Jacques / DELMAS Jean-Pierre  
FAURE Christian / MATHIEU Alain  
LEROUX Michel / LAVERGNE Eliane  
NAYRAC Jean-Luc / MARTINEZ Pierre

**CC LA CHATAIGNERAIE CANTALIENNE**  
DUBREUIL Jean-Michel / LACARRIERE Christian  
SIQUIER Pierre/ CANCHES Michel

**CC XAINTRIE VAL'DORDOGNE**  
ARRESTIER Hubert / SAINT RAYMOND Patrice  
BEYNEL Joël / DUMAS Laurence  
CARMIER Camille / BRAJOUX Jean-Pierre  
JANICOT Bruno / CURE Christiane  
PIEMONTESI Josiane / LEYGNAC Jean-Claude

Le 23 septembre 2020 : (après renouvellement des conseils municipaux et du président, des vice-présidents (4) et autre membre du bureau (1))

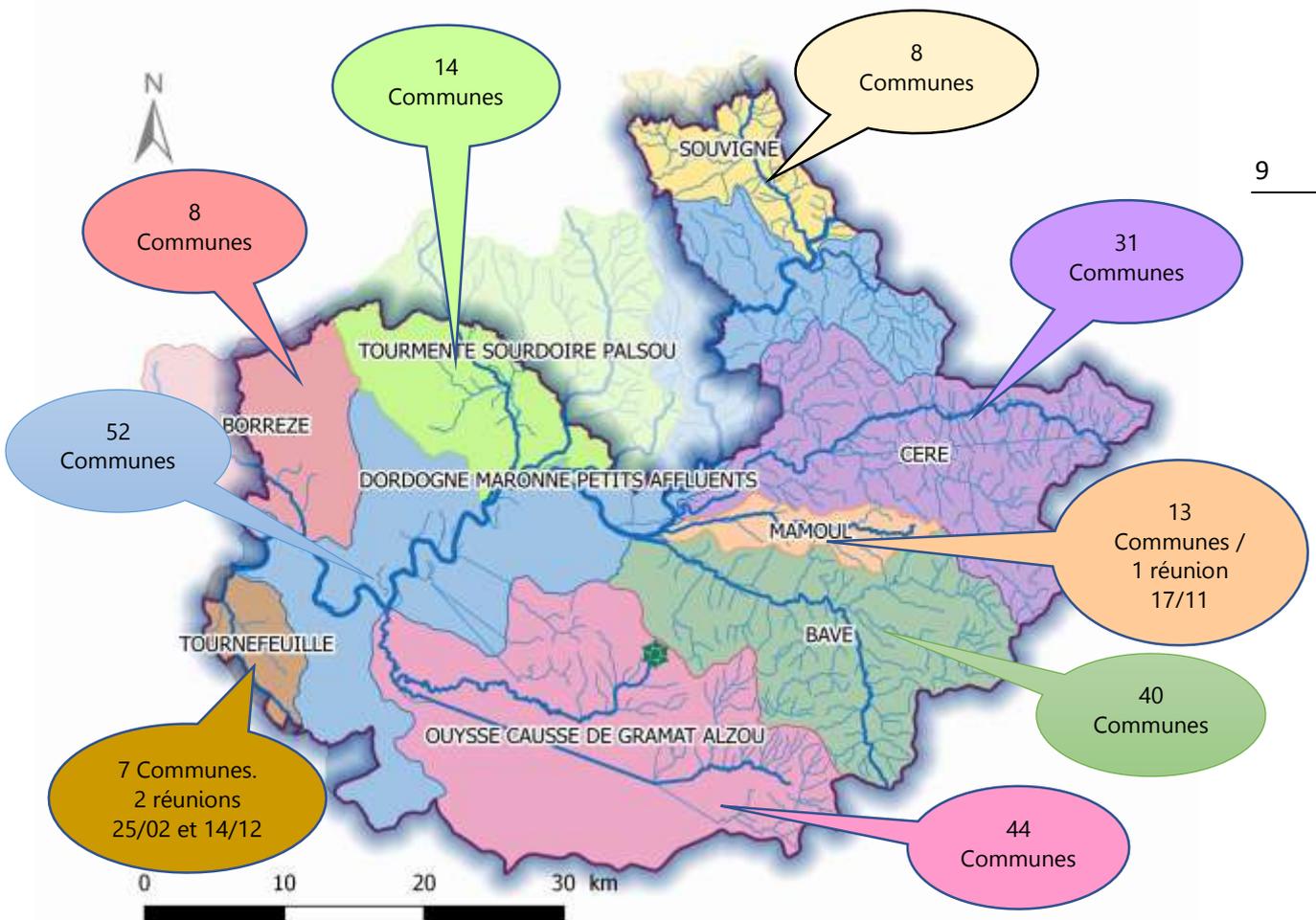




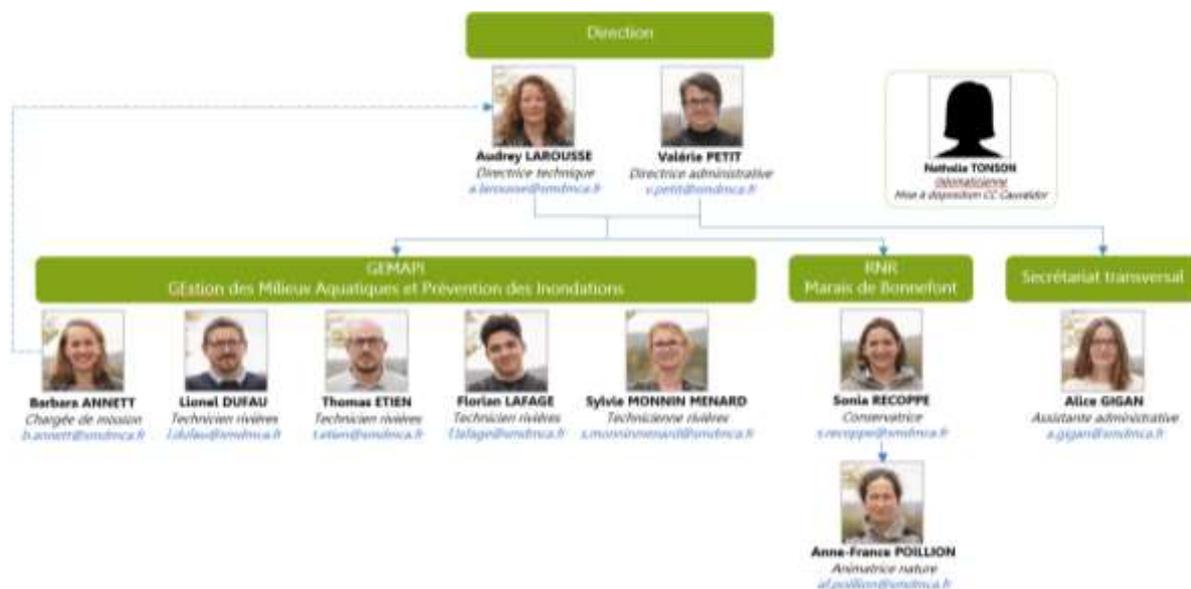
Le bureau s'est réuni deux fois : les 19 février et 18 novembre



Les 9 Commissions de Bassins versants au 31 décembre



# Ressources humaines



## Quelques chiffres :

- 10 agents (9,57 ETP) au 31/12/2020 dont 5 fonctionnaires et 5 contractuels sur emploi permanent.
- 5 journées de formation
- 5 stagiaires (non gratifiés)

## Finances – comptabilité :

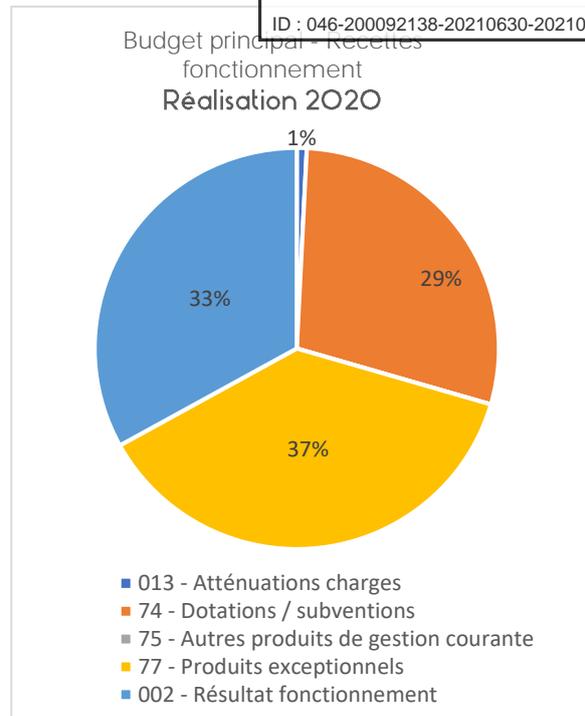
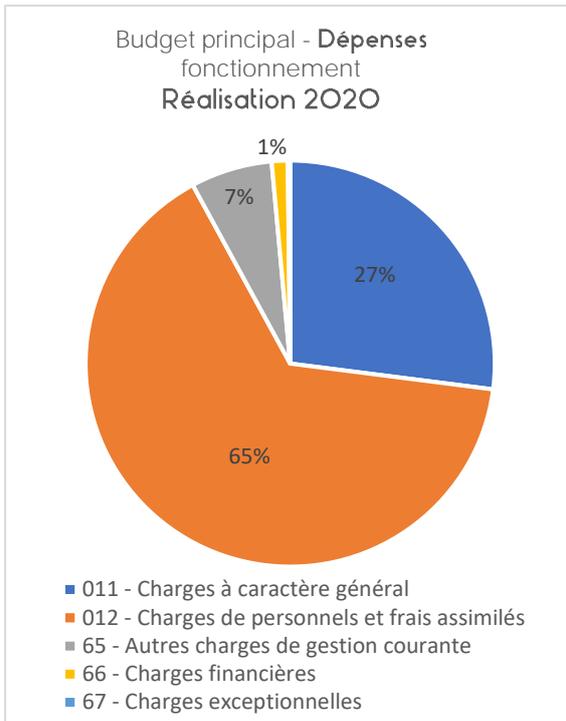
Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Président. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent ce budget :

- d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents, les dépenses d'entretien et de maintenance bien mobiliers et immobiliers pour les dépenses et les participations des EPCI membres et des subventions des partenaires financiers pour les recettes ;
- de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir (travaux, acquisition de biens et les subventions).

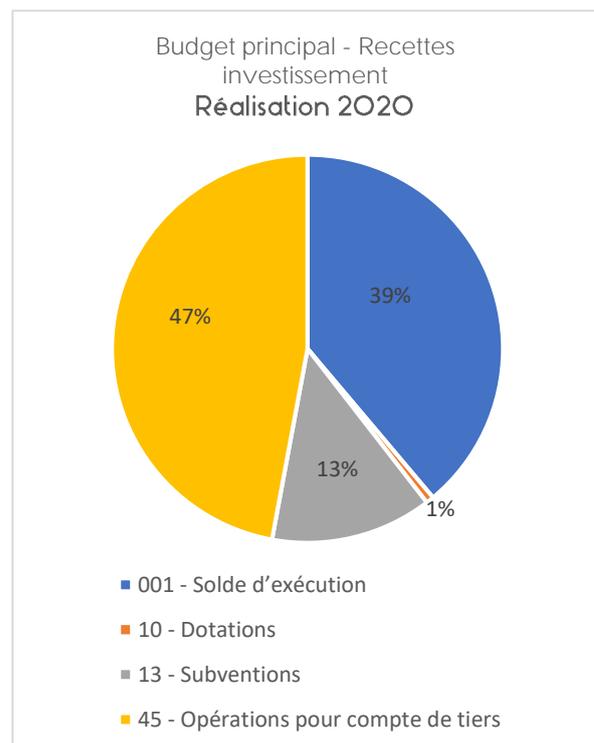
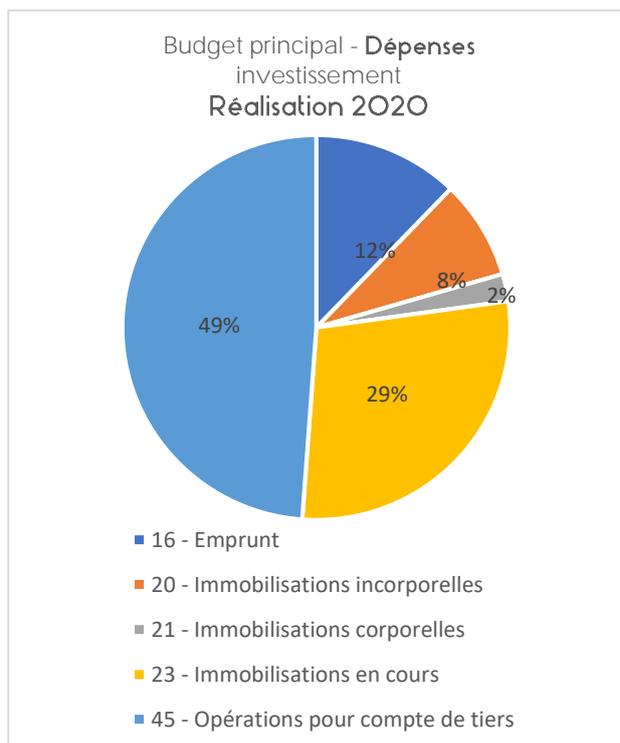
### Un bilan financier 2020 par budget :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultats reportés		338 110,04		253 993,65
Opérations de 2020	489 281,26	685 535,29	273 480,83	398 925,91
<b>TOTAUX</b>	<b>489 281,26</b>	<b>1 023 645,33</b>	<b>273 480,83</b>	<b>652 919,56</b>
Résultats de clôture		534 364,07		379 438,73
Restes à réaliser			194 898,44	225 497,97
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>489 281,26</b>	<b>1 023 645,33</b>	<b>468 379,27</b>	<b>878 417,53</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>534 364,07</b>		<b>410 038,26</b>



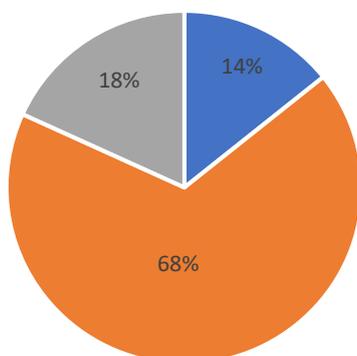
A noter que chaque EPCI verse une participation au SMDMCA

CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE (46)	280 000,00
XAINTRIE VAL'DORDOGNE (19)	50 800,25
GRAND FIGEAC (46)	33 564,86
LA CHATAIGNERAIE CANTALIENNE (15)	17 993,68
CAUSSE LABASTIDE MURAT (46)	1 209,67



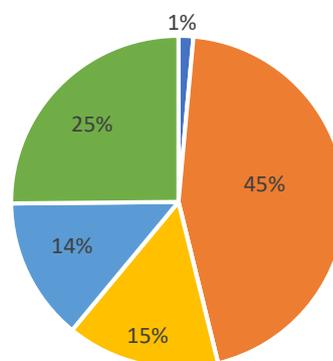
BUDGET ANNEXE	FONCTIONNEMENT			
	DÉPENSE	RECETTE	DÉPENSE	RECETTE
Résultats reportés		47 889,69	17 009,26	
Opérations de 2020	99 709,67	142 576,37	26 556,20	24 143,75
<b>TOTAUX</b>	<b>99 709,67</b>	<b>190 466,06</b>	<b>43 565,46</b>	<b>24 143,75</b>
Résultats de clôture		90 756,39	19 421,71	
Restes à réaliser			43 855,11	31 082,50
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>99 709,67</b>	<b>190 466,06</b>	<b>87 420,57</b>	<b>55 226,25</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>90 756,39</b>	<b>32 194,32</b>	

Budget annexe - **Dépenses** fonctionnement  
Réalisation 2020



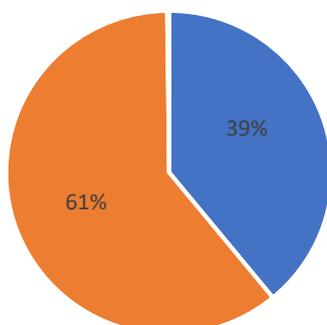
- 011 - Charges à caractère général
- 012 Charges de personnels et frais assimilés
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section

Budget annexe - Recettes fonctionnement  
Réalisation 2020



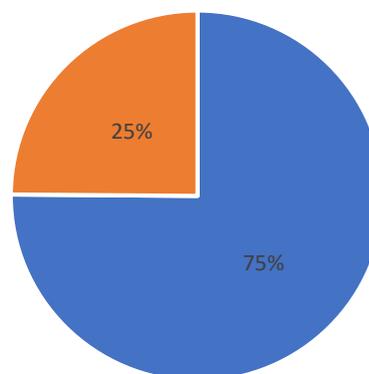
- 70 - Produits de services et ventes
- 74 - Dotations / subventions / participations
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 77 - Produits exceptionnels
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section
- 002 - Résultat fonctionnement

Budget annexe - **Dépenses** investissement  
Réalisation 2020



- 001 - Résultat investissement
- 040 - Opérations d'ordre entre section
- 21 - Immobilisations corporelles

Budget annexe - Recettes investissement  
Réalisation 2020



- 040 - Opérations d'ordre entre section
- 10 - Dotations/ Fonds divers

## Quelques chiffres (tous budgets confondus) :

- 362 mandats de paiement
- 116 titres de recettes
- 697 lignes saisies pour les inscriptions budgétaires
- 5 marchés

## Administration générale

### Quelques chiffres

- 2 réunions du bureau
- 4 comités syndicaux
- 83 délibérations
- 103 arrêtés du Président
- 339 courriers entrants / 361 courriers sortants

## Communication

Le site Internet est en cours de construction et devrait être opérationnel courant 2021.

Une plaquette de présentation du syndicat est en cours de création.

## Actions

Les actions sont présentées par bassin-versant. Les bassins-versants concernés par communauté de communes sont annexées en fin de rapport.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'équipe technique ou le technicien rivière référent du bassin-versant concerné.

13

### Bassin-versant de la Dordogne (EPCI Cauvaldor, Xaintrie Val'Dordogne)

La Dordogne est au centre de plusieurs programmes et doit faire l'objet d'un plan de gestion à l'échelle du territoire. L'année 2020 ne permettant pas la réunion de la commission de bassin, les actions menées sont dans la continuité des projets lancés les années précédentes sur la CC Cauvaldor :

- Candidature Life portée par EPIDOR retenue (actions sous maîtrise d'ouvrage du SMDMCA : restauration de couasne, gravière et travaux de désenrochement sur la période 2021-2026)
- Dépôt de la candidature de la restauration de la cale d'accès de la Treyne (partenariat Fédération de pêche du Lot), avec issue favorable
- Suivi de la confluence Ouyse-Dordogne et réalisation d'études préliminaires sur le bras de La Borgne (Lacave)
- Suivi et arrachage des foyers de renouée du Japon du bras de Tauriac
- Dépôt du dossier réglementaire du projet de bassin d'infiltration du Lucques à Puybrun
- Réalisation de la sécurisation du parcours canoë sur la Dordogne lotoise
- Poursuite de l'étude du bras de Carennac.



*Seuil de Carennac et bras de l'Hermitage (alimentant le plan d'eau de Carennac)*

## Bassin-versant de la Maronne aval (EPCI Xaintrie Val'Dordogne)

Malgré sa faible longueur, le tronçon allant du barrage de Hautefage jusqu'à la confluence avec la Dordogne présente un très fort enjeu piscicole (zone de reproduction saumon et autres grands migrateurs). L'année 2020 n'a pas permis l'organisation de la réunion de la commission de bassin (couplée à celle de la Dordogne) ni la programmation d'actions. Lors d'une rencontre avec l'EPTB EPIDOR en novembre, celui-ci a émis le souhait d'un partenariat étroit sur ce bassin. EDF, également désireux de travailler avec le SMDMCA sur des actions communes de restauration des milieux, a émis l'idée d'intégrer le SMDMCA au comité technique de la convention éclusée (visite de plusieurs sites en octobre).



*Bras mort piégeux pour les poissons lors des baisses de débits liées aux éclusées*

## Bassin-versant de la Cère aval (EPCI Cauvaldor, Châtaigneraie Cantalienne)

Le tronçon de Cère concerné démarre de l'aval du barrage de Nèpes et se termine à la confluence avec la Dordogne. Ce bassin-versant a été intégré au périmètre du futur Contrat de Progrès Territorial (CPT) avec les bassins-versants de la Bave et du Mamoul. L'année 2020 a été consacrée aux premières reconnaissances de terrain (diagnostic du ruisseau d'Orgues, affluent rive droite) et la collecte de données générales.

Plusieurs actions ont pu être menées ou poursuivies :

- Suivi de la zone humide du Castagné. Les travaux menés ont obtenu le 1<sup>er</sup> prix du génie écologique 2020 (partenariat CEN / ADASEA d'Oc / SMDMCA) aux Assises Nationales de la Biodiversité (*cf. remise du trophée photo ci-contre*)
- Sécurisation du parcours de canoë du tronçon aval de la Cère (reconnaissance effectuée par les techniciens rivière et enlèvement des arbres dangereux pour la circulation des embarcations par l'entreprise Bois 46).
- Finalisation des travaux de reprise de la passe à poisson du moulin de Barroi sur le Négreval et de libre écoulement du Négreval (action PAPI Dordogne lotoise) à Gagnac sur Cère.
- Travaux de reprise de la protection de berge de Brajat à Bretenoux Sur la Cère aval, en raison de la crue du printemps 2020, au niveau du poste de relevage du réseau d'eaux usées.



*Travaux de reprise des caissons (Etude : AGERIN / Travaux : Chanet TP et Dinger Environnement)*

## Bassin-versant du Mamoul (EPCI Cauvaldor)

L'année 2020 a été consacrée à la rédaction du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) 2021-2031. L'ensemble du bassin-versant se trouve sur le périmètre du syndicat. Les phases de diagnostic et de définition des enjeux ont été présentées aux élus de la commission de bassin en novembre (prévu initialement en mars et décalé en raison de la crise sanitaire et du report des élections). Il a été intégré au périmètre du futur Contrat de Progrès Territorial (CPT) avec les bassins-versants de la Bave et de la Cère.

D'autres actions ont été menées :

- Réception des travaux de remobilisation de champs d'expansion de crue (arasement de la route de Laplaze, à Cornac) - travaux réalisés dans le cadre du PAPI Dordogne lotoise.
- Identification et intégration de 5 zones humides à la candidature à l'appel à projet « restauration de zones humides de tête de bassin versant », à laquelle une suite favorable a été donnée (communes de Teyssieu et Sousceyrac en Quercy).



*Tourbière de Mourèze Ouest (Teyssieu)*



*Tourbière de Benne (Sousceyrac en Quercy)*

## Bassin-versant de la Bave (EPCI Cauvaldor, Grand Figeac, Châtaigneraie Cantalienne)

Le diagnostic de terrain a démarré dans le cadre de la rédaction du futur Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) ont été diagnostiqués en 2020, 20 kilomètres de linéaire de cours d'eau parcourus, sur le Grand Figeac principalement. L'ensemble du bassin-versant se trouve sur le périmètre du syndicat. De nombreux enjeux sont présents dans la plaine (inondation, hydromorphologie, reproduction grands migrateurs, qualité de l'eau) et sur les têtes de bassins-versants (zones humides, hydromorphologie, plans d'eau).

Ce bassin-versant fait l'objet d'une réflexion pour la création d'un Contrat de Progrès Territorial (CPT) avec les bassins-versants de la Cère et du Mamoul.

D'autres actions ont été menées en parallèle :

- Identification et intégration de 5 zones humides à la candidature à l'appel à projet « restauration de zones humides de tête de bassin versant », à laquelle une suite favorable a été donnée (communes de Leyme, Sénailac-Latronquière et Labastide du Haut-Mont, Lauresses).
- Accompagnement d'agriculteurs au dépôt de candidature pour des travaux de mise en défens de cours d'eau (ruisseau d'Autoire)

- Dépôt du dossier réglementaire du projet de bassin de surinondation du Fontvieille à Saint-Laurent les Tours.



*Parcelles concernées par le projet de création du bassin de surinondation du Fontvieille*

### **Bassin-versant de l'Ouyse (EPCI Cauvaldor, Grand Figeac, Causse de Labastide-Murat)**

Le diagnostic de terrain démarré en 2018 s'est poursuivi sur le Grand Figeac dans le cadre de la rédaction du futur Plan Pluriannuel de Gestion (PPG). Du retard sur le terrain et l'organisation d'une commission de bassin a été pris en raison de la crise sanitaire.

D'autres actions ont été menées en parallèle :

- Identification et intégration de 3 zones humides à la candidature à l'appel à projet « restauration de zones humides de tête de bassin versant », à laquelle une suite favorable a été donnée (communes de Thémines, Anglars, Mayrinhac-Lentour)
- Accompagnement de la commune de Rudelle pour le dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne « renaturation de cours d'eau », dossier n'ayant pas été retenu en raison de l'absence de PPG engagé sur le bassin-versant.
- Suivi des travaux de désenvasement du ruisseau de Rudelle.



*Zone humide du marais de Lentour / Suivi de travaux de désenvasement du ruisseau de Rudelle*

### **Bassin-versant du Tournefeuille (EPCI Cauvaldor)**

Ce bassin-versant fait l'objet d'un Plan Pluriannuel de Gestion se terminant en 2022. L'année 2020 correspond à la 4ème année du PPG. 2 commissions de bassin ont pu être réunies malgré le contexte sanitaire (février et décembre).

Les actions menées sont :

- La phase 1 de mise en œuvre de l'opération groupée de réalisation des aménagements de points d'abreuvements, de passages à gué et de mise en défens du cours d'eau (travaux de génie civil, terrassement), la phase 2 correspondant à la fourniture de tout le matériel des clôtures mobiles et des points d'abreuvement mobiles
- Les travaux de gestion de la végétation de berge et des embâcles
- Le suivi et la lutte contre les herbiers de Jussie présents sur le plan d'eau de Fénelon (en régie).



*Aménagement d'un passage à gué (Ferme Adenot) / Lutte contre la Jussie au plan d'eau de Lamothe*

### **Bassin-versant de la Tourmente, de la Sourdoire et du Palsou (EPCI Cauvaldor)**

L'année 2020 correspond à la 4ème année du Contrat Pluriannuel Milieux Aquatiques Tourmente-Sourdoire. Un travail de rédaction du PPG Tourmente-Sourdoire-Palsou est en cours en partenariat avec la CC Midi-Corrézien. Néanmoins, le contexte sanitaire, le report des élections et le faible partenariat ont contribué à déprioriser cette rédaction de PPG au bénéfice d'autres territoires.

Ce territoire a néanmoins vu se poursuivre ou s'engager plusieurs actions :

- Identification et intégration de 4 zones humides à la candidature à l'appel à projet « restauration de zones humides de tête de bassin versant », à laquelle une suite favorable a été donnée (communes de Cazillac, Condat, Cavagnac)
- Etude des champs d'expansion de crue de la Tourmente (action réalisée dans le cadre du PAPI Dordogne lotoise)
- Poursuite de l'étude d'aménagement du Palsou à Bétaille (action réalisée dans le cadre du PAPI Dordogne lotoise)
- Mise en place d'une station de mesure hydrométrique au niveau de Saint-Denis-les-Martel. Ce nouveau dispositif vient compléter les 5 systèmes d'alerte présents sur le territoire du SMDMCA, dont un sur la Sourdoire.

De plus, dans le cadre du Projet Dordogne animé par la maison de l'eau et de la pêche de Corrèze (MEP19), le SMDMCA a organisé et animé des ateliers de sensibilisation à la qualité de l'eau de la Dordogne avec 2 classes de 6<sup>ème</sup> du collège de Vayrac. L'ensemble de l'équipe s'est mobilisée sur deux journées avec des interventions en classe et sur le terrain.



*Intervention de Thomas ETIEN lors d'une séance en classe en novembre 2020*

### **Bassin-versant de la Souvigne (EPCI Xaintrie Val'Dordogne)**

Les 3/4 du bassin-versant se trouvent sur le périmètre du syndicat, l'autre partie (tête de bassin-versant) concerne Tulle Agglo. L'organisation des reconnaissances de terrain ont démarré fin 2020 avec l'arrivée du nouveau technicien rivière au sein de l'équipe, Florian Lafage, référent sur ce bassin et celui de la Cère.

Par ailleurs, des échanges avec les services de l'Etat en Corrèze ont eu lieu sur le thème de la restauration de la continuité écologique car plusieurs seuils font l'objet d'une obligation d'équipement ou d'effacement sur la Souvigne. Cette rencontre a permis d'organiser un partenariat et d'élaborer une méthode de travail pour la rencontre des propriétaires concernés (privés et communes).



*Seuil du Veysset (Saint-Chamant) / Digue de la Borie (Argentat/Monceaux s/Dordogne)*

### **Bassin-versant de la Borrèze (EPCI Cauvaldor)**

Seulement 1/3 du bassin-versant se trouve sur le périmètre du syndicat, l'autre partie concernant la CC du Pays de Fénelon en Dordogne. De ce fait, en dehors de toute formalisation de partenariat, aucun Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) n'est actuellement engagé sur ce territoire.

Néanmoins, des enjeux importants étant présents sur la partie lotoise, des actions ont néanmoins été engagées avec un accompagnement à la candidature de la commune de Souillac à l'appel à projet « Renaturation des cours d'eau en milieu urbain » dont l'issue a été favorable.



*Extrait du plan de masse des travaux de renaturation de la Borrèze à Souillac (Cabinet Dejante)*

Dans le cadre du Projet Dordogne animé par la maison de l'eau et de la pêche de Corrèze (MEP19), le SMDMCA a également organisé et animé des ateliers de sensibilisation à la qualité de l'eau de la Dordogne avec 3 classes de 5<sup>ème</sup> du collège de Souillac. L'ensemble de l'équipe s'est mobilisée sur deux journées avec des interventions en classe et sur le terrain.



*Intervention de Sonia RECOPE lors du prélèvement d'eau de la Dordogne en décembre 2020*

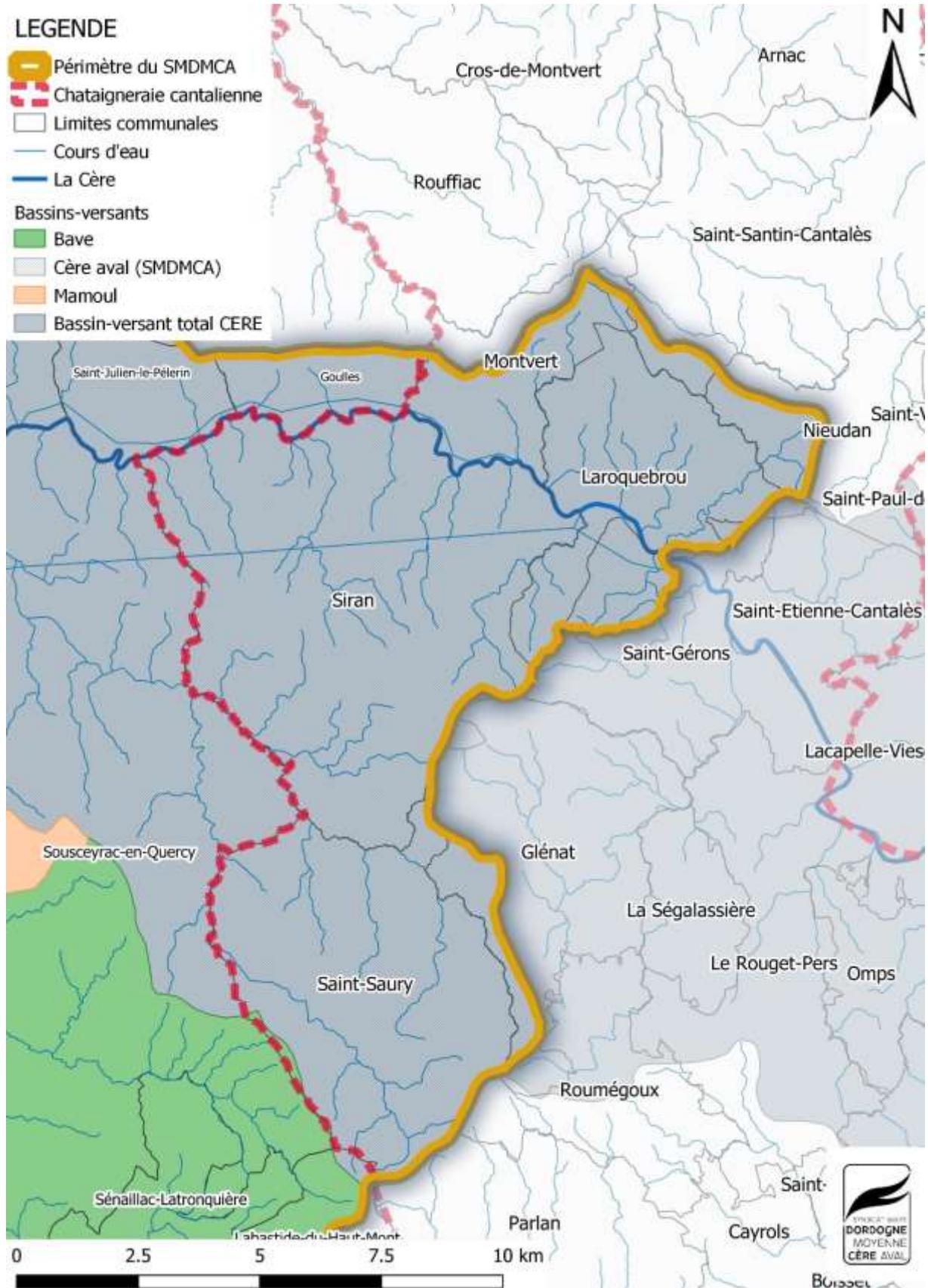
## Actions transversales

D'autres actions ont été menées à l'échelle du territoire, certaines principalement sur la CC Cauvaldor (continuité du PAPI Dordogne lotoise ou conventions passées) :

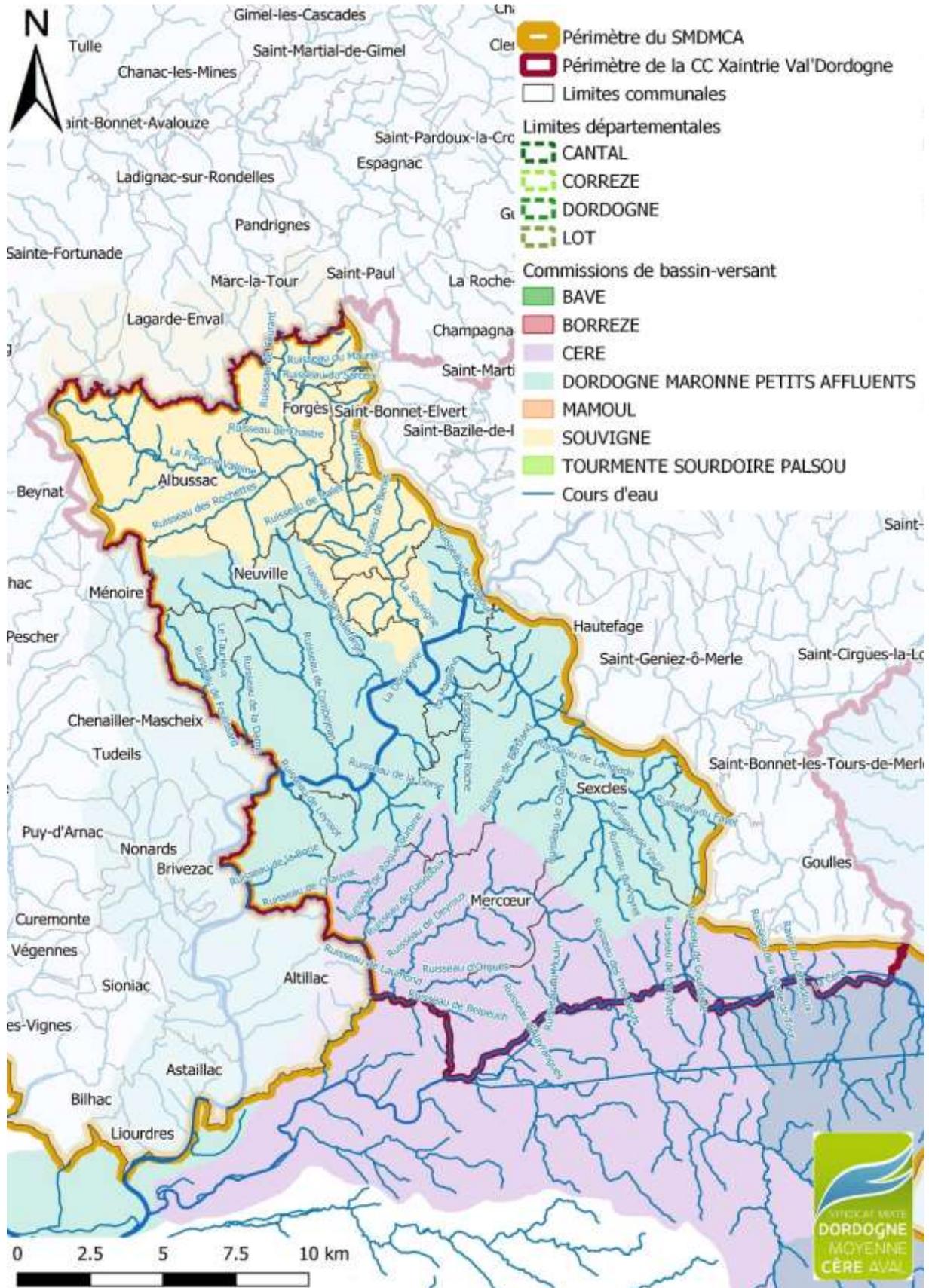
- Maintenance des 5 systèmes d'alerte des crues (CC Cauvaldor - PAPI Dordogne lotoise)
- Réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité face au risque inondation (CC Cauvaldor - PAPI Dordogne lotoise)
- Assistance aux communes à la rédaction de leur PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et DICRIM (CC Cauvaldor - PAPI Dordogne lotoise)
- Réalisation du suivi d'étiage (mai à novembre, une demi-journée par semaine)
- Gestion de la signalétique nautique sur la Dordogne (convention passée avec l'Etat - CC Cauvaldor)
- Travaux d'urgence d'enlèvement d'embâcles (hors plans de gestion)
- Mise en œuvre de la dernière année du plan de régulation des ragondins (CC Cauvaldor)
- Assistance technique aux communautés de communes, communes et aux riverains

# Cartes des bassins-versants concernés par

## CC Châtaigneraie Cantalienne



# CC Xaintrie Val'Dordogne



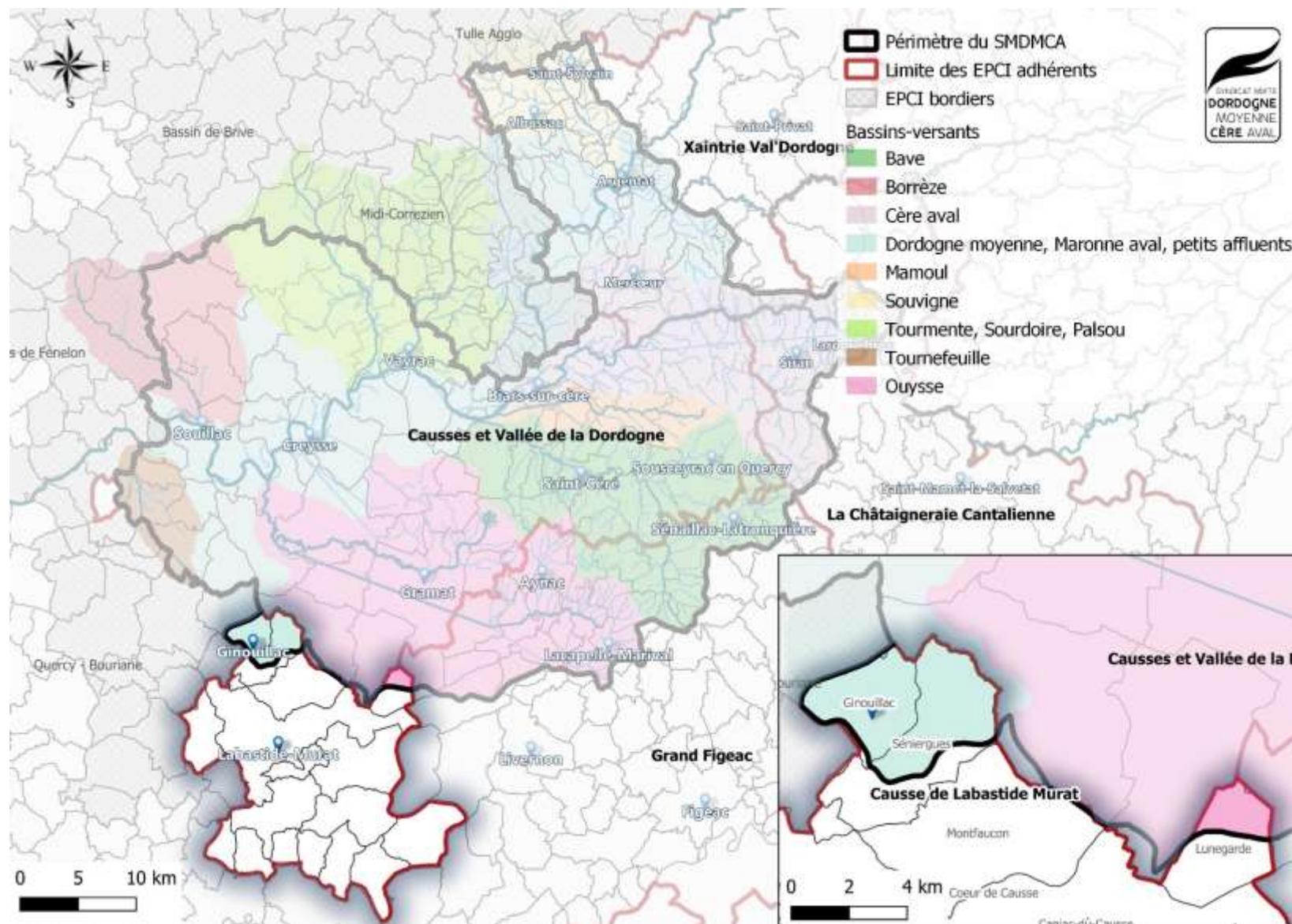


## CC Grand Figeac





## CC Causse de Labastide-Murat



# Marais de Bonnefont

Réserve Naturelle Régionale  
MARAIS DE BONNEFONT

## PROTEGER pour mieux préserver

Une Réserve naturelle est un espace protégé, qui réglemente certaines activités ou certains comportements susceptibles de porter atteinte aux milieux naturels, à la faune, à la flore et aux éléments géologiques.

La délibération n°11/02/07.01 de la Commission Permanente du 10 février 2011 précise le règlement et les mesures de protection applicables. La délibération est consultable à l'accueil de la Réserve et sur le site internet de la Réserve ainsi que sur le site Réserve Naturelle de France.

L'Office Français de la Biodiversité et la gendarmerie nationale sont membres de l'organe décisionnel de la Réserve et participent à la mise en place des activités de Police de la Nature avec l'agent commissionné de la Réserve.



Des panneaux installés aux différentes entrées de la Réserve informent des règles à tenir sur le site. Les infractions à cette réglementation donnent lieu à des Procès-verbaux et/ou des amendes forfaitaires.

Depuis de très nombreuses années, le personnel de la Réserve sensibilise l'ensemble des visiteurs et usagers aux règles à respecter. Compte tenu de l'augmentation du nombre des infractions qui sont constatées, la surveillance et les procédures vont être encore renforcées.

## GERER pour la biodiversité

En 2020, des chantiers de gestion des milieux naturels ont été réalisés par l'équipe technique de la communauté de communes CAUVALDOR et en partenariat avec un Institut Médico-Educatif et le CFA de Lacapelle Marival.

De même, des travaux ont été menés sur une parcelle difficile d'accès aux engins motorisés. Le personnel de la Réserve a travaillé avec Julien Taillefer de la ferme de Siran à Loubressac. Celui-ci est intervenu avec son cheval Quicky pour de l'arrachage de fourmillières sur une prairie humide ayant tendance à s'embroussailler et de la fauche sur une mégaphorbiaie (habitat de zone humide à végétation haute). Il s'agit là, d'un essai de travaux sur 2 types de milieux spécifiques du marais, qui d'ici 2 ans, dira si cette méthode est bénéfique.



Cette parcelle est une zone à forts enjeux naturalistes : présence de papillons protégés et remarquables (Damier de la Succise, Nacrés, Miroir) et présence de plantes assez rares, hôtes de certaines espèces de papillons. La problématique réside dans le fait que si la plante disparaissait le papillon disparaîtrait également.



En 2020, des suivis naturalistes ont été menés par le personnel de la Réserve pour suivre l'évolution des populations de certains groupes d'espèces (amphibiens, papillons, libellules, oiseaux, plantes) et/ou de compléter la connaissance de la Réserve. Chaque année, ils apportent leur lot de surprises : découverte de nouvelles espèces, observations insolites, ...

Chaque année, en fonction également de ces suivis, les pratiques de fauche et la période de pâturage peuvent également être adaptées avec les agriculteurs à qui sont prêtées les parcelles.

En 2020, suite aux décisions gouvernementales, la Réserve a été interdite d'accès aux publics. Pendant ces semaines de confinement, certaines espèces d'oiseaux et de reptiles ont occupé les sentiers et l'aire d'accueil pour s'y reproduire ou bien y nicher. Par la suite, le déconfinement a eu des incidences négatives sur ces espèces qui ont dû abandonner les nids ou bien les jeunes oiseaux. Plusieurs cas de mortalité ont été constatés.



### SENSIBILISER pour mieux comprendre

La Réserve naturelle du marais de Bonnefont a attiré cette année encore près de 8700 personnes sur le sentier, sans compter les habitués de l'aire de jeux, et les pique-niqueurs occasionnels.

#### Les activités pédagogiques scolaires et extra scolaires :

L'animatrice a été au contact de **30 classes, 476 élèves** en écoles, centre de formation professionnelle, structures d'handicapés et centres de loisirs.

Etaient prévus **546 enfants** supplémentaires, sur la période de confinement (avec fermeture des écoles). Le nombre d'enfants accueillis aurait augmenté par rapport à 2019 si ces classes avaient pu venir.

#### Les manifestations locales, régionales et nationales grand public et les animations grand public :

Durant l'année 2020, **218 personnes** ont pu être accueillies et accompagnées sur environ 14,5 journées (en cumulé).

Malgré le contexte lié à l'épidémie de Covid, à un grand nombre d'animations à destination des scolaires qui a été annulé au printemps, au nombre de participants limité sur les animations à destination du grand public, et à toutes les adaptations mises en œuvre sur la protection de tous, gestes barrières, masques ou visière, distanciation physique, désinfection du matériel pédagogique, limitation du matériel en prêt entre personnes, limitation du nombre de personnes par séance à 10 individus, la réserve a réussi à mener des interventions, pour environ la moitié du public habituellement encadré, et également la moitié des jours d'accompagnement.



En 2020, une nouvelle aire de jeux a été installée à l'accueil de la Réserve.



Les visites et activités organisées sur la Réserve sont autant d'occasions de faire découvrir la commune de Mayrinac-Lentour aux lotois comme aux vacanciers.



A noter : 11 février 2021 = 10 ans que le marais est classé en Réserve naturelle régionale et 20 ans que le projet de restauration et d'aménagement pour l'accueil du public débutait.

## Lexique

- **ADASEA** : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures d'Exploitations Agricoles
- **Bassin hydrographique** : terme utilisé généralement pour désigner un grand bassin versant (exemple : bassin du Lot) ou un ensemble de grands bassins-versants (exemple : bassin Adour-Garonne)
- **Bassin de surinondation** : zone de rétention temporaire des eaux de crues (ou surstockage), créée artificiellement par la mise en place d'ouvrages permettant de retenir un volume d'eau déterminé et de contrôler le débit restitué à l'aval des ouvrages. Ainsi, et ce pour un objectif de protection déterminé, la zone de surinondation (inondation à l'amont de l'ouvrage, sur des secteurs sans enjeux) permet d'écarter la crue (éviter le pic) à l'aval de l'ouvrage où se situent les enjeux.
- **Bassin versant** : surface d'alimentation d'un cours d'eau. Le bassin versant se définit comme l'aire de collecte de toutes les eaux qui rejoignent un même exutoire. Ses limites sont les lignes de crête, c'est à dire les reliefs qui le bordent
- **CC** : Communauté de communes
- **CEN** : Conservatoire d'Espaces Naturels
- **Champ d'expansion (de crues)** : espace naturel où se répandent les eaux lors du débordement des cours d'eau. Il fait toujours partie, par définition, du lit majeur d'un cours d'eau délimité dans l'atlas des zones inondables. Il correspond en général à des secteurs très peu urbanisés.
- **Confluence** : Lieu de rencontre de deux cours d'eau
- **Couasse** : bras mort
- **CPMA** : Contrat Pluriannuel des Milieux Aquatiques
- **CPT** : Contrat de progrès territorial
- **DGCL** : Direction générale des collectivités locales
- **Écosystème** : unité fonctionnelle de base en écologie, comprenant le milieu physique et les organismes vivants qui lui sont associés.
- **EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- **EPTB** : Établissement Public Territorial de Bassin
- **ETP** : Equivalent Temps Plein, unité de mesure d'une charge de travail
- **GEMAPI** : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (compétence créée par la loi MAPTAM)
- **Gué** : Endroit d'une rivière ou l'on peut traverser sans perdre pied
- **Hydromorphologie** : étude de la morphologie et de la dynamique des cours d'eau, et plus particulièrement, des évolutions dans l'espace et le temps de ses caractéristiques morphologiques (pente, largeur, altitude, sinuosité, granulométrie, etc.)
- **INSEE** : Institut national de la statistique et des études économiques
- **Mise en défens** : action visant à limiter le piétinement du bétail par la mise en place de clôture
- **PAPI** : Programme d'Actions de Prévention des Inondations
- **Passe à poisson** : Dispositif implanté sur un obstacle naturel ou artificiel type barrage qui permet aux poissons migrateurs de franchir ces obstacles pour accéder à leurs zones de reproduction ou de croissance
- **PPG** : Plan Pluriannuel de Gestion. Il s'agit d'un programme d'actions renouvelé tous les 5 à 10 ans à l'échelle d'un bassin versant
- **Renaturation** : travaux de restauration visant à améliorer l'état des milieux naturels
- **RNR** : Réserve Naturelle Régionale
- **SMDMCA** : Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval
- **Zone humide** : zone du lit habituellement gorgée d'eau (douce, salée ou saumâtre) de façon permanente ou temporaire. C'est une zone de transition entre la terre et l'eau. Elle constitue un milieu original à fort potentialité biologique pour la faune et la flore, en particulier pour l'habitat et la reproduction des poissons et des oiseaux. La zone humide participe à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la régulation des écoulements

